Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_196-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mmes Marie-Claire MERVIN, Martine GUÉNÉGANT, M Christian FONTAINE, Mme Muriel BEZIEL, M Vincent REMY, Mme Catherine CABOT, M Philippe BECAN, Mme Mirella JEAN DE DIEU, MM Frédéric SOHIER, Kevin STEINBACHER, Christian CHAUFOUR, Mmes Laure ZATORSCHI, Guenhaëlle VEDIE, MM Thierry DE LA FOURNIERE, Jean-Patrick GUIBOUT, Mme Michèle ARMANDARY, MM Eric DYEVRE, Marc LE GUIFFANT, Yannick LOISANCE, Mme Nolwenn GUILLOU, M Bruno DESLANDES, Mmes Catherine GUGUEN-GRACIE, Claudia GAUVIN, M Fabrice LE TOQUIN, Mme Annick PORTES, M Jean-Louis VERGNE, Mme Claude BENEZIT et M Eric GARNIER.

Absents représentés :
- M Joyce DOUMENGE donne pouvoir à Mme Marie-Claire MERVIN
- Mme Eva HELAINE donne pouvoir à Mme Catherine CABOT
- Mme Marion VATAR donne pouvoir à Mme Muriel BEZIEL
- Mme Valérie SIMON donne pouvoir à M Frédéric SOHIER

Monsieur Eric DYEVRE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Affaire inscrite à l'ordre du jour

INTERCOMMUNALITE

DELIBERATION N°2025/196 – CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE – AVENANT N°1

Présents : 29 **Représentés** : 04 **Votants** : 33

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_196-DE

Le programme Petites Villes de Demain (PVD), lancé par l'État en octobre 2020, vise à accompagner les communes de moins de 20 000 habitants dans leurs projets de revitalisation. Il accompagne les collectivités dans la redynamisation de leur centre, la transition écologique et le renforcement des services de proximité. Dinard a été retenue dans ce dispositif dès 2020, et a signé sa convention d'adhésion le 20 mai 2021, suivie par Pleurtuit en février 2022.

Dans ce cadre, une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été mise en place en 2023 pour Dinard, Pleurtuit et La Richardais, en lien avec la Communauté de Communes Côte d'Émeraude (CCCE). Créée par la loi ELAN de 2018, l'ORT est un outil contractuel et opérationnel permettant aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de revitalisation urbaine, en mobilisant des moyens juridiques et financiers renforcés pour réhabiliter l'habitat, dynamiser le commerce et requalifier les espaces publics.

La convention ORT, signée le 31 mai 2023, réunit comme signataires la CCCE, les communes de Dinard, Pleurtuit et La Richardais, l'État (Préfecture d'Ille-et-Vilaine), la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine. Sa durée est de cinq ans (2023-2028) et elle s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- Favoriser l'accès à un logement abordable et la rénovation énergétique publique et privée
- Améliorer les déplacements et encourager les mobilités douces
- Soutenir l'attractivité commerciale des centres urbains
- Mettre en valeur et en liaison les patrimoines bâtis et naturels
- Développer et animer des actions solidaires et écologiques

Conformément aux dispositions prévues dans la convention initiale, un avenant annuel peut être établi afin d'actualiser les annexes (plan d'actions, maquette financière, calendrier). Le présent avenant n°1 porte sur ces mises à jour, le texte de la convention ORT demeurant inchangé.

En complément, il est proposé d'ajuster son périmètre afin d'intégrer un lotissement social situé dans le périmètre du secteur de projet St Alexandre et d'y inclure l'ensemble d'une copropriété ce qui permettra de faciliter le droit de préemption renforcé.

L'actualisation opérée en 2025 apporte une présentation beaucoup plus détaillée et homogène des actions : alors que les annexes de 2023 présentaient une fiche d'une page regroupant parfois plusieurs actions peu développées, le nouveau format décrit désormais chaque action individuellement, avec des informations précises sur son budget, calendrier, partenaires, niveau de priorité, stade d'avancement et indicateurs de suivi. Cette structuration rend le suivi du programme plus lisible et facilite l'évaluation de sa mise en œuvre.

Le plan d'actions actualisé comprend 36 fiches-actions regroupant au total 143 actions, dont 56 concernent la commune de Dinard. Parmi elles, 15 actions ont été modifiées par rapport à la convention initiale et 9 nouvelles actions ont été créées. En fin d'annexe 1, un résumé graphique synthétise le niveau d'avancement et la répartition des actions pour chacune des communes signataires. L'état d'avancement de Dinard est positif : 27 actions sont achevées ou mises en œuvre de manière continue, 23 en cours de réalisation, 2 à l'étude, 3 au stade de réflexion et 1 non démarrée. D'un point de vue calendaire, en comparaison avec les calendriers prévisionnels des actions listées en 2023, 27 actions sont terminées, 19 sont dans les temps, 5 présentent un léger retard et 5 un retard plus marqué.
L'annexe 2 présente la maquette financière mise à jour de l'ensemble des actions, et l'annexe 3 le calendrier prévisionnel révisé.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_196-DE

Vu la délibération n°2021-084 en date du 10 mai 2021 approuvant la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » ;

Vu la Convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » signée le 20 mai 2021 ;

Vu la convention ORT signée le 31 mai 2023 entre Dinard, Pleurtuit, La Richardais, la CCCE, l'État, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

Vu le projet d'avenant à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire, ses périmètres opérationnels et le programme d'action annexés ;

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et travaux du 2 décembre 2025.

Considérant que cette convention prévoit la possibilité de mise à jour annuelle de ses annexes ;

Considérant que le présent avenant n° 1 actualise les annexes (plan d'actions, périmètre, maquette financière et calendrier prévisionnel), sans modifier le texte initial de la convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M LOISANCE, Mme GUILLOU et M DESLANDES) :

DECIDE

Article 1er : D'approuver l'avenant n° 1 à la convention Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation du Territoire de Dinard/Pleurtuit/La Richardais/CCCE, tel que présenté, portant actualisation des annexes de la convention (plan d'actions, périmètre, maquette financière et calendrier) telles qu'annexées à la présente délibération.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'ensemble des partenaires signataires (Pleurtuit, La Richardais, CCCE, État, Région, Département).

Article 3 : D'autoriser le Maire à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Eric DYEVRE

MAIRIE DE DINARD Ille-et-Vilaine

Le Maire

Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le 18 DEC. 2025 et affichée en Mairie, le 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 035-213500937-20251215-DEL_2025_196-DE